

2 - Adhésion de la Ville de Besançon au réseau mondial «Villes Amies des Aînés»

Mme SCHOELLER, Première Adjointe, Rapporteur : Le programme des «Villes Amies des Aînés» est une initiative mondiale, portée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) depuis 2006. Ce projet rassemble 33 villes de 22 pays, le but étant de préparer au mieux les villes à deux nouvelles tendances démographiques mondiales : le vieillissement rapide de la population et l'accroissement de l'urbanisation.

Le programme vise à améliorer le quotidien des adultes les plus âgés soit 8 000 personnes de 75 ans et plus (7 % de la population bisontine). Pour cela, l'OMS a publié un guide qui recense 8 domaines de la vie urbaine qui peuvent influencer sur la santé et la qualité de vie des personnes âgées : les espaces publics et bâtiments, les transports, le logement, la participation aux activités, l'insertion et l'intégration sociale, l'emploi, la citoyenneté, l'information, la santé, l'action sociale.

Pour chaque domaine, une feuille de route a été réalisée afin d'évaluer au mieux les réponses que doit apporter une municipalité afin d'offrir un environnement favorable aux aînés.

Le vieillissement de la population est un phénomène universel. Selon l'OMS, d'ici 2050, 2 milliards de personnes seront âgées de plus 60 ans, 20 à 30 % vivront dans les pays du Nord.

Une ville comme Besançon doit prendre cette singularité en compte. La majorité des personnes âgées vit seule (63 % des 60 ans et plus) et souffre d'isolement. L'enjeu de cette initiative portée par l'OMS est de favoriser un vieillissement actif et en bonne santé afin d'intégrer au mieux nos aînés dans leur environnement quotidien et leur permettre de garder une vie citoyenne.

Par ailleurs, en adhérant au Réseau «Villes Amies des Aînés», la Collectivité s'engage à évaluer et améliorer constamment ses caractéristiques de ville accueillante pour les aînés, démarche qui s'inscrit dans la continuité de la politique de la ville, puisqu'elle a toujours soutenu et accompagné les aînés, source de richesse pour les générations actuelles.

Besançon, comme toutes les villes de son envergure, se doit d'anticiper et relever ce défi. C'est pourquoi la participation au label «Villes Amies des Aînés» est pour l'avenir un engagement fort et une réponse efficace aux besoins actuels et futurs de la population bisontine.

Adhésion au Réseau

Pour participer à ce programme et adhérer au Réseau Mondial de l'OMS «Villes Amies des Aînés», la ville candidate doit tout d'abord soumettre une lettre de son Maire à l'OMS indiquant qu'il s'engage à entreprendre le cycle d'amélioration continue dans le cadre du Réseau.

Mise en œuvre

Afin de mener à bien cet ambitieux projet, il convient de suivre 4 phases qui s'échelonnent sur 5 années :

1. Planification (1^{ère} année) : phase qui se déroule en 4 étapes :
 - a) Mise en place de mécanismes incitant les aînés à participer à tous les stades du processus villes-amies des aînés,
 - b) Elaboration d'une évaluation fondamentale de la convivialité de la ville à l'égard des aînés,
 - c) Elaboration d'un plan d'action triennal à l'échelle de la ville fondé sur les résultats de l'évaluation,
 - d) Identification des indicateurs permettant de suivre les progrès accomplis.

2. Mise en œuvre (2^{ème} à 4^{ème} année) : une fois la phase 1 terminée, et au plus tard deux ans après avoir rejoint le Réseau, les villes présenteront leur plan d'actions à l'OMS pour examen et approbation. Une fois celle-ci obtenue, les villes disposeront d'une période de trois ans pour la mise en œuvre.

3. Evaluation des progrès (fin de 4^{ème} année) : à la fin de la première période de mise en œuvre, il sera demandé aux villes de présenter à l'OMS un rapport de situation décrivant les progrès accomplis par rapport aux indicateurs définis lors de la phase 1.

4. Amélioration continue : si les données factuelles attestent clairement des progrès par rapport au plan d'action initial, les villes entreront dans une phase d'amélioration continue. Elles seront invitées à élaborer un nouveau plan d'actions (d'une durée pouvant aller jusqu'à 5 ans) ainsi que les indicateurs qui lui sont associés. Les progrès accomplis par rapport à ce nouveau plan seront évalués à la fin de cette deuxième période de mise en œuvre. Les villes pourront maintenir leur participation au Réseau en entreprenant de nouveaux cycles de mise en œuvre.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à valider la candidature de la Ville de Besançon au programme de l'OMS «Villes Amies des Aînés» et engager une démarche de mobilisation transversale de l'ensemble des délégations pour promouvoir un vieillissement actif et intégré à la cité.

«Mme Catherine GELIN : Je ne peux qu'approuver cette initiative qui va dans le sens des choses, c'est-à-dire de l'accompagnement des personnes, dans leur vie, tous les moments de leur vie, il y a les aînés actifs et non actifs. Ce que j'espère c'est que tous les programmes qui seront proposés dans la suite de ce document prendront en compte déjà les dispositions que souhaite l'OMS en matière d'adaptation de l'urbanisme, de l'aide aux personnes, du transport et des services».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 16 mai 2011.